



## LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE RETOQUE LE PROJET DE MICRO CENTRALE

VOUS AVEZ DIT LOBBY ?

Derrière l'image d'Épinal de l'énergie propre et renouvelable, le lobby des industriels en particulier France Hydroélectricité. Au nom de l'énergie renouvelable, un juteux business qui leur profite avant tout.

Certes, les « éléments de langage » sont bien rôdés, par exemple : avantage pour les communes « d'image d'acteurs du développement durable », respectueuse de la biodiversité et des milieux naturels, qui profitent au plus grand nombre, etc ...

***Juste quelques réflexions en ce qui concerne le Nant Bénin :***

. Sur l'image d'acteur du développement durable et le respect de la biodiversité et des milieux naturels, ***nous avons la chance d'avoir un torrent labellisé « Site Rivières Sauvages » dont la valeur est reconnue par le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et qui se trouve dans le périmètre du Parc National de la Vanoise.*** Pour une station qui se veut Station Verte, c'est un atout de poids que d'autres territoires n'ont pas hésité à mettre en avant et à soutenir. Or, que nous dit-on de ce patrimoine naturel ? Qu'on va le capter pour une production de toute façon aléatoire. ***Ce n'est pas grave puisque, en compensation on pourra faire des visites de la microcentrale ! De qui se moque-t-on ?***

. Sur le fait que cela profite au plus grand nombre : ne perdons pas de vue que cela profite d'abord et avant tout aux industriels. En ce qui concerne GEG, ***sur cette opération le chiffre d'affaire estimé est de 2 millions d'euros par an dont 10 % seraient partagés entre les 3 communes concernées. Selon quelle clé de répartition ?***

Ce chiffre d'affaires, c'est le consommateur qui le paie sur sa facture d'électricité en s'acquittant d'une taxe sur les énergies renouvelables ! Ce marché est tellement juteux que la Cour des Comptes s'en est émue. ***Elle alerte sur l'aspect spéculatif induit par le système de soutien financier de l'Etat (donc du contribuable qui paie deux fois : l'une sur sa facture, l'autre sur ses impôts).***

Quand à écrire comme en 2015 que le projet pourrait produire 100 % des besoins en énergie des remontées mécaniques de la station ***non seulement c'est un gros mensonge pour faire croire que la production d'été serait utilisable l'hiver mais cela s'appelle de l'enfumage.***

**COMME LA CO-CONSTRUCTION QU'ON NOUS PROPOSE !**

La Doria à St Alban Leysse et le torrent du Merlet à St Alban des Villards sont eux aussi menacés par un projet de micro-centrale. L'appel d'offre laissé en héritage par Ségolène Royal aiguise tous les appétits des industriels et du lobby de l'hydroélectricité quitte à massacrer ce qui reste de notre patrimoine naturel déjà très (trop !) artificialisé

## AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Devant la résistance sur le projet du Nant Bénin et les engagements de « co-construction » mis en musique par ALTER&GO, GEG a déposé un dossier en vue d'obtenir l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le seul Ponthurin. L'autre demande devant être « gelée » jusqu'au résultat de la concertation sur le Nant Bénin. Quelques morceaux choisis de l'avis :

**« Les éléments présentés dans l'étude d'impact concernant les raisons du choix de ce projet sont très généraux et ne permettent pas de comprendre les raisons des choix retenus »** A l'évidence GEG a tenté de « saucissonner » le projet en deux ce qui est contraire à l'article L 122- 1 du Code de l'Environnement qui stipule **« Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité des maîtres d'ouvrage »**

Dans son avis la Mission conclut : **« Le projet du Ponthurin tel qu'il est conçu apparaît donc en grande partie déterminé par celui du Nant Bénin : sans l'objectif de turbiner les débits dérivés de ce dernier, l'optimisation technique, économique et environnementale pourrait conduire à un projet sensiblement différent. Il n'apparaît pas possible d'expliquer les choix réalisés pour le projet d'aménagement du Ponthurin tel qu'il est conçu à ce stade comme un projet complet au sens où l'entend la réglementation. ..**

**Au titre de cette réglementation sur l'évaluation environnementale le projet doit être appréhendé dans son ensemble, l'évaluation environnementale comme l'étude d'impact doivent donc porter sur l'ensemble des deux aménagements ».**

La tentative de passer en force a donc échoué ; cependant ce que nous avons gagné pour l'instant c'est du temps. GEG ne pourra pas représenter le projet Ponthurin seul. Ils devront attendre la fin de la période de concertation (selon eux : fin de l'année) pour présenter un nouveau projet qui englobera le Ponthurin et le Nant Bénin.

À nous de continuer à informer, argumenter, convaincre pour la protection de notre patrimoine naturel.

---

## REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NANT SAUVAGE

Pour adhérer ou faire un don, envoyez à l'adresse ci-dessous vos nom et prénom, adresse postale et adresse mail, n° de téléphone, ainsi que le montant de l'adhésion 20 €/pers ou de votre don, par chèque à l'ordre de :

**Association Nant Sauvage, route des Côtes, Le Villaret 73210 Peisey-Nancroix**